

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2022
Salle du Val Marie à Thionville

La séance est ouverte à 18h10.

Après avoir entendu quelques communications du Président, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions du Président et du Bureau Communautaire
- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021
- Concernant le développement économique :
 - **AGREE** la cession au Groupe HABITER des lots B et C d'une superficie d'environ 6 040 m² sous réserve d'arpentage sur la ZAC Espace Meilbourg et **FIXE** le prix de cession des terrains à hauteur de 240 € HT le m² de surface de plancher
 - **AGREE** la cession à la SCI MICHAEL du lot n°4 d'une surface de 3 290 m² sous réserve d'arpentage sur la ZAC de Metzange-Buchel et **FIXE** le prix de cession du terrain à hauteur de 35 € HT le m², prix applicable aux surfaces précises qui auront été déterminées par arpentage
- **APPROUVE** la convention de partenariat de la Maison du Luxembourg à passer avec la Communauté de Communes Rives de Moselle couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024
- **PREND ACTE** du débat sur les orientations budgétaires de l'année 2022
- **ATTRIBUE** à l'Association ALYS une subvention globale de 23 000 €/an pour les années 2022 à 2024 et **APPROUVE** la convention triennale correspondante à signer avec ALYS
- **ENTERINE** la proposition d'avancer le Bonus Territoire 2022 à verser par la CAF à la Croix-Rouge pour un montant de 310 000 € dans le cadre d'un avenant au contrat de concession de délégation de service public pour la gestion des équipements d'accueil de la Petite Enfance de Yutz, Fontoy, Thionville et Manom
- **APPROUVE** la mise en œuvre du Contrat Local de mobilisation et de coordination contre les Violences Sexistes et Sexuelles (CLVSS) pour la période 2022-2025
- Concernant la politique sportive :
 - **APPROUVE** les nouveaux principes d'intervention en matière de politique sportive communautaire ainsi que le règlement correspondant
 - **APPROUVE** l'attribution du label « PORTES DE FRANCE-THIONVILLE » au Sporting Club Thionvillois, **ATTRIBUE**, au titre de ce label, le versement d'une subvention de 30 000 € dont 25 000 € correspondent au montant de subvention précédemment attribué par la Ville de Thionville et **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs pour la saison 2021-2022 à passer avec le Sporting Club Thionvillois
 - **ATTRIBUE** une subvention de 5 000 € au titre de la saison 2021/2022 au club d'Escrime 3 Frontières
- **APPROUVE** le bilan 2021 et le programme d'actions 2022 du Contrat Local de Santé

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 20 000 €, à parité avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, à l'Association Départementale de Permanence des Soins 57 pour le financement du poste de permanencier d'accueil ainsi que la convention tripartite entre la CAPFT, la CAVF et l'ADPS 57
- **PREND ACTE** du rapport annuel 2021 en matière de développement durable
- **APPROUVE** la convention avec le SMITU faisant l'objet d'une contribution financière de la Communauté d'Agglomération d'un montant maximum de 31 500 € HT pour financer à hauteur de 50 % les données d'entrée et l'étude socio-économique et démographique relative au tracé du Bus à Haut Niveau de Service pour la traversée de Yutz
- **APPROUVE** la mise en œuvre de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets sur le quartier des Terrasses des Provinces à Yutz
- Concernant les programmes de travaux 2022 :
 - **ADOpte** le programme de travaux lié à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations pour un montant de 2 697 668 € TTC
 - **ADOpte** le programme de travaux d'eau potable pour un montant de 7 195 335 € HT
 - **ADOpte** le programme de travaux dans les édifices culturels pour un montant total de 181 130 € TTC
 - **ADOpte** le programme d'études et de travaux d'assainissement pour un montant de 6 063 900 € HT
- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2019/2020 du Pôle Métropolitain Frontalier
- **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Grand-Est sur la gestion du Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON)

La séance est levée à 21h30.